

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 2 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 12 FEVRIER 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 -	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : HAND Fabrice (pouvoir à Anne CONAND) – MARANDET Yannick (pouvoir à CHEVROT Vincent)

SECRETAIRE DE SEANCE : NOUAIS Jérôme

N° 12-02-2024/03

SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES ET ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET PARTICIPATION AUX PETITS

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Ville de Montmélian soutient depuis de nombreuses années les écoles par différents moyens :

- Directement à travers une enveloppe affectée pour les achats de fournitures et matériels,
- Indirectement à travers des subventions accordées aux coopératives scolaires pour les projets et aux associations de parents d'élèves pour leur fonctionnement courant.

Délibération n°03/24 du Conseil Municipal du 12.02.2024 - Crédits aux écoles et subventions aux coopératives et associations scolaires.

Les comptes bancaires de deux écoles maternelles et de l'école Pillet Will sont gérées par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Les directrices d'école ont fait part de leurs difficultés à justifier certains achats notamment de matériels à usage scolaire auprès de l'OCCE, achats présentant un intérêt éducatif pour leur établissement scolaire, mais pas, comme le demande l'office, en lien direct avec les enfants.

Aussi, il est proposé de verser aux quatre écoles une part fixe de la subvention sur leurs coopératives ou association (d'un montant de 300€) et de réserver la différence sur le budget de la Ville (1 400 euros pour les écoles élémentaires et 1700 euros pour les écoles maternelles).

Les directrices effectueront leurs demandes, au même titre que les crédits de fournitures à la mairie qui se chargera de répondre et passer les commandes.

La Ville verse également chaque année aux associations et coopératives scolaires, un crédit par élève afin de participer au financement des « petits projets ». Ce crédit est de 16 euros par élève pour les élémentaires et 20 euros par élève pour les maternelles.

Il est rappelé que les associations doivent adresser à Madame le Maire le bilan des crédits utilisés dans le cadre des petits projets à chaque fin d'année scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ces montants :

RAISON SOCIALE	MONTANT PROPOSE
Association Sportive Ecole Jean Moulin	16 € / élève
Coopérative scolaire Pillet Will	16 € / élève
Coopérative scolaire Amélie Gex	20 € / élève
Coopérative scolaire Jean Rostand	20 € / élève

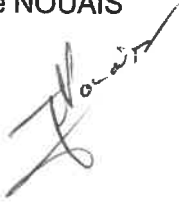
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** 300 euros de subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires Pillet Will, Amélie Gex et Jean Rostand
- **ATTRIBUE** 300 euros de subvention de fonctionnement à l'Association Sportive Ecole Jean Moulin
- **ATTRIBUE** les crédits pour les petits projets tels que détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les subventions et participations aux petits projets avant le vote du budget primitif 2024 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget primitif 2024 ;

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS